Département
D'ILLE-ET-VILAIN
Arrondissement
De RENNES
Canton
De MONTFORT

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-213502776-20260518-D_2026_26-DE

COMMUNE DE SAINT-GONLAY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 11 Mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze mai à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Gonlay se sont réunis à la mairie de Saint Gonlay sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Jean-Claude DENIS, Maire, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M DENIS Jean-Claude ; Mme GOUGAUD Nathalie ; M DEBOOS Jean-Yves ; Mme LESAGE Sandrine ; M Rémi POULAIN ; Mme LECOMTE Rachel ; M ELLIOT Olivier ; Mme DAUCE Rachel ; M MESSU Mickael ; Mme LESIEUR Stéphanie ;

Excusés : M Patrick MERDRIGNAC (donne pouvoir à M. ELLIOT Olivier)

Nombre de conseillers : en exercice = 11
Présents = 11
Votants = 11

Convocation : 05 Mai 2026

Délibération n° 2026.26
FINANCES : Demande de fonds LEADER dans le cadre de la construction d'un four à pain

Monsieur le Maire présente aux élus, le projet de construction d'un four à pain dans le centre bourg.

Afin d'aider la commune au financement de ce projet, le maire propose de solliciter le programme LEADER dans le cadre du soutien et développement de l'économie locale.

La commune a pris contact avec deux artisans locaux pour un devis.

Considérant la volonté de la commune de renforcer l'attractivité et l'animation du bourg,

Considérant l'intérêt patrimonial, culturel et social que représente la création d'un four à pain communal,

Considérant que ce projet permettra de favoriser le lien social, d'organiser des animations locales, de valoriser le savoir-faire traditionnel et le patrimoine local,

Considérant que l'implantation d'un four à pain en centre bourg constitue un équipement de proximité participant à la revitalisation de la commune,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le principe de construction d'un four à pain communal en centre bourg,
- AUTORISE le maire ou un de ses adjoints à solliciter le programme LEADER.
- CHARGE le maire ou un de ses adjoints de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire, Jean-Claude DENIS

MAIRIE DE SAINT-GONLAY ILLE ET VILAINE

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Et ont signés au registre les membres présents.
Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise à la Préfecture de RENNES le 12/05/2026